

**DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE**  
**CANTON DE SIGOULES**  
**COMMUNE DE MONESTIER**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du mardi 12 août 2014 à 20h45**

**Présent(e)s** : ALEXANDER Elizabeth, BROUILLEAUD Marie-Agnès, DESMEREUX Christian, DOUGHTY Richard, SAUVAGE Claude, VERGNOL Patrick, WAUQUIER Anne, CHUPI N Virginie, MORAND Philippe,

**Absents excusés** : BOURGADE Nicolas, PEDRENO Armelle (procurations respectivement à DOUGHTY Richard et à BROUILLEAUD Marie-Agnès)

**Secrétaire de séance** : WAUQUIER Anne

**ORDRE DU JOUR** ;

- Divers ne donnant pas lieu à délibération :
  - Désignation des référents des commissions communales
  - Point club house
  - Point restaurant
  - Commission aide sociale : mise en place d'un questionnaire pour la population
  - Approbation du dernier compte rendu de séance
- Points complémentaires à l'ordre du jour donnant lieu à délibération :
  - - Ouverture du CDD pour le secrétariat
  - - Délégation de signatures aux référents, au Maire et au 1<sup>er</sup> adjoint

\*\*\*\*\*

**La séance est ouverte à 20h45.**

Approbation du dernier compte rendu de séance du 23 juillet 2014

<b>Référents des commissions communales</b>
---

*Réf délibération : 2014/43 actes 5-3*

**Délibération**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer les référents suivants :

Commission finances

**Anne WAUQUIER**

Commission Jeunesse (Ecole, loisirs jeunes)

**Armelle PEDRENO**

Commission Bureau aide sociale (liens intergénérationnels), gestion de crise

**Virginie CHUPIN**

Commission urbanisme, aménagement des bourgs, restaurant

**Nicolas BOURGADE, ou binôme avec Philippe MORAND**

Commission Cadre de vie, tourisme, communication (site web, signalétique)

**Christian DESREUMAUX**

Commission Technique (voirie, bâtiments communaux, éclairage, gestion des espaces verts, matériel)

**Claude SAUVAGE**

Commission eau, assainissement

**Patrick VERGNOL**

Commission culture, loisirs, convivialité (salle des fêtes)

**Elisabeth ALEXANDER**

Commission sport

**Armelle PEDRENO**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de donner délégation de signatures aux référents, avec double signature avec le Maire à partir de 1000 Euro et sur tous les dossiers d'urbanisme.

Votants : 11 ; Pour : 10 ; contre : 0 ; Abstention : 1

<p align="center"><b>Délégation de l'assemblée délibérante au Maire et au 1<sup>er</sup> adjoint</b></p>
--

*Réf délibération : 2014/42 actes 5-4*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé de confier par délégation du conseil municipal et pour la durée de son mandat à Madame le Maire Marie-Agnès BROUILLEAUD et selon les dispositions définies ci-après les compétences suivantes :

- 1 - arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 4 - prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 6 - passer les contrats d'assurance ainsi que pour accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 8 - prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9 - accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges ;
- 13 - décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 15 - exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, pour déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même Code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;
- 16 - intenter au nom de la commune les actions en justice ou pour défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ;
- 17 - régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;

20 - réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 1000 € ;  
21 - exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du Code de l'urbanisme ;

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, les actes correspondant aux compétences déléguées par le conseil municipal peuvent être signés par un adjoint (ou un conseiller municipal) agissant par délégation du maire dans les conditions fixées par l'article L. 2122-18.

Votants : 11 ; Pour : 10 ; contre : 0 ; Abstention : 1

#### **Point club house**

Prévoir une réunion commissions Urbanisme et Technique pour clarifier le dossier de subvention, et faire un point avec les employés municipaux sur les tâches à mener en régie et celles à confier à des entreprises extérieures. A partir du 2 septembre.

#### **Point restaurant**

Etude immédiate de la fiabilité des dossiers par la Commission urbanisme, aménagement des bourgs, restaurant, en comité restreint pour des raisons de confidentialité : Nicolas BOURGADE, Richard DOUGHTY, complété par Virginie CHUPIN.

Faire un point avec les employés municipaux sur les petits travaux à mener : accès personnes à mobilité réduite, bac dégraisseur, trous dans les murs de la cuisine ... A partir du 2 septembre.

#### **Commission aide sociale : mise en place d'un questionnaire pour la population « Quels sont vos besoins »**

Commission Bureau aide sociale (liens intergénérationnels), gestion de crise :  
Quelles questions pour identifier les besoins sociaux de la population ? A envoyer par mail à Virginie, en septembre.

#### **Mi-temps supplémentaire à durée déterminée au secrétariat**

*Réf délibération : 2014/44 actes 4-2*

La secrétaire de mairie confirme qu'elle a un besoin hebdomadaire de 11h pour du travail administratif, elle va définir un profil de poste. Le conseil municipal décide d'ouvrir un appel à candidature pour un CDD de maximum 3 mois, pour 11h hebdomadaires.

Votants : 11 ; Pour : 11 ; contre : 0 ; Abstention : 0

La séance est levée à 23:22

<b>BROUILLEAUD</b> M-Agnès	<b>DOUGHTY</b> Richard	<b>ALEXANDER</b> Elizabeth	<b>BOURGADE</b> Nicolas	<b>CHUPIN</b> Virginie	<b>DESREUMAUX</b> Christian
<b>MORAND</b> Philippe	<b>PEDRENO</b> Armelle	<b>SAUVAGE</b> Claude	<b>VERGNOL</b> Patrick	<b>WAUQUIER</b> Anne	